

Vers un Benelux nouveau dans une Europe nouvelle

Le 50^e anniversaire du Benelux a été célébré solennellement le vendredi 15 juin 2007 à la 'Philharmonie' luxembourgeoise, en présence du Grand-Duc du Luxembourg. Si la convention Benelux date de 1955, le Parlement Benelux ne s'est toutefois réuni pour la première fois qu'en 1957.

Les ministres des Affaires étrangères de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg entameront officiellement, le lundi 18 juin 2007, la préparation d'un nouveau texte de traité. Les présidents des groupes chrétien, socialiste et libéral du Parlement Benelux ont également présenté vendredi leur premier projet de vision d'avenir du Benelux. Ils escomptent soumettre leur texte définitif à tous les parlements des pays du Benelux en automne.

Les présidents de groupe proposent de substituer au fonctionnement des commissions tel qu'il est réglé dans le traité, une organisation souple sur la base de projets susceptible, par exemple, d'accompagner la candidature du Benelux à l'organisation de la Coupe du monde de football 2018. Le projet est certes ambitieux mais ses effets sur l'économie seront très importants. Le ministre luxembourgeois des Sports, M. Jeannot Krecké, ne s'en est pas moins inquiété de l'insuffisance des capacités hôtelières et de la lenteur des liaisons ferroviaires entre les trois pays du Benelux. Le gouvernement luxembourgeois prendra position à l'issue de l'entretien entre la fédération de football et le Parlement Benelux.

Les auteurs des textes constatent que nombreux sont les objectifs économiques initiaux qui ont été repris par l'Union européenne. Mais le Benelux s'est occupé de nouveaux domaines politiques comme l'aménagement du territoire et la coopération transfrontalière (lutte contre la fraude fiscale, aide médicale et politique en matière de drogue). La coopération en matière de drogue continue toutefois de susciter des tensions, illustrées par le transfert de coffeeshops de Maastricht vers la zone frontalière avec la Belgique.

Les présidents de groupe font valoir que le Benelux a le droit de conclure dans l'UE des traités qui vont au-delà des accords conclus dans l'Union. Par ailleurs, ils estiment qu'un " Benelux Plus" pourrait jouer un rôle dans le cadre d'une coopération avec les régions frontalières française et allemande. Enfin, ils plaident pour la conclusion d'accords contraignants entre le Parlement et le Comité de Ministres du Benelux pour mettre un terme au caractère informel de leurs relations. Ils se disent aussi partisans d'un sommet Benelux avant chaque concertation de l'UE, de l'OTAN et des NU.

Patrick Peremans, 16 juin 2007